

Histoire – CM1 – Lundi 23 mars

Nous commençons un nouveau chapitre aujourd'hui.

Il n'y aura bien évidemment rien à recopier puisque le chapitre n'était pas commencé. Je donnerai les feuilles de leçon aux enfants quand nous retournerons en classe. Nous allons, cette fois encore, expérimenter un nouveau mode de travail...

Quand j'écris « Lis le A... », il ne s'agit que de la partie sur fond blanc (normalement, les enfants savent...). S'il y a un texte sur fond jaune à lire, je le précise. Pour les autres documents, les peintures et les gravures notamment, n'hésitez pas à faire parler votre enfant en lui demandant ce qu'il voit, ce qu'il remarque...

Chapitre 5 : Louis IX, le roi « chrétien » au XIIIe siècle.

1. L'héritage de Louis IX

En 987, les grands seigneurs élisent Hugues Capet comme roi. Il établit le droit d'ainesse (le pouvoir est transmis à l'héritier, le plus souvent au premier fils), renforçant ainsi son pouvoir royal.

La dynastie des Capétiens règnera sur la France pendant plus de 800 ans.

Prends ton livre page 50.

Regarde le document 1 : L'arbre généalogique des Capétiens jusqu'à Louis XI

Le droit d'ainesse permet de rendre plus stable cette nouvelle dynastie car cela garantit une succession automatique à la tête du royaume. Cela empêche les conflits entre grands seigneurs à la mort du roi et évite le partage du royaume entre frères.

Lis le B : Un domaine royal agrandi

Regarde le document 2 : L'extension du domaine royal de 987 à 1226

Lors de l'arrivée au pouvoir d'Hugues Capet, en 987, le domaine royal (en bleu) est très petit comparé aux terres possédées par les grands seigneurs (en jaune).

En 1226, lorsque Louis IX accède au trône, le domaine royal est beaucoup plus étendu. Le roi possède de nombreuses régions du royaume.

Tu remarqueras également qu'une partie de la France appartient alors à l'Angleterre.

Lis le C : La capitale, symbole d'une autorité royale renforcée

Regarde les documents 3 et 4

Philippe-Auguste fait entourer la ville de Paris d'une enceinte fortifiée afin de protéger la capitale. Tu peux en voir un vestige sur la photo du document 4. Ils se situent dans le 4^e arrondissement, au centre de Paris.